

Cas de conscience par Pierre JOXE (Labor et Fides, 2010)

Il y a deux Pierre Joxe, comme Mr. Hyde, comme Janus. Il y a le moins sympathique, celui qui figure sur la couverture, dont le regard fait froid dans le dos, que l'on imagine volontiers sous les traits de Saint-Just et sa harangue : « Capet doit mourir ! ». Joxe est redoutable, avec ce côté d'intellectuel doctrinaire, habité d'une froide résolution qui lui vaudra tant de cas de conscience et de déboires, propres, dit-il à faire « plier ses convictions ».

Pierre Joxe n'a cessé de s'opposer à la V^{ème} République, de 1958 à 1981. Mais son opposition laisse songeur. C'est celle du « fiston dont papa est ministre ». Alors, on s'oppose, mais avec filet de sécurité (celui d'un régime qu'il vitupère, mais qui le ménagera, ne serait-ce qu'à l'ENA où les fils de ministre sortaient rarement aux Anciens combattants). Mais, là encore, le pire est à venir. Car Pierre Joxe, pourfendeur de la V^{ème} République et de son fondateur, revenu dans les coffres d'un *putsch*, ne cesse de vanter sa politique algérienne pour mieux piétiner la gauche de la IV^{ème}, celle de la *SFIO*. On a envie de renvoyer Joxe à un exercice de marxisme élémentaire, la synthèse de ses contradictions. Si la politique du Général était si bonne, il fallait vite rejoindre papa, plutôt que de jouer les effrontés sans risque et d'accabler la vieille *SFIO* et son chef de file, le patriote, Guy Mollet.

Toujours sur la même pente du ralliement au gaullisme de l'indépendance algérienne, Joxe raconte le psycho-drame de l'amnistie des généraux du putsch de 1961 ;

« Félons », clame-t-il et, sans doute, comme de Gaulle, les aurait-il envoyés, au petit matin, dans les fossés du fort de Montrouge. C'est toujours son côté Saint-Just qui fait exécuter Custine. Ce n'est pas celui de Mitterrand, champion de l'amnistie contre le gré de Joxe, alors président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale qui a simplement oublié, par-delà ses trémolos de gaullisme refoulé, que les généraux du putsch étaient sacrifiés pour la troisième fois, après 1940 et 1954 (l'Indochine), que la guerre était gagnée sur le terrain et surtout que l'amnistie n'était que le prix à payer du désistement à Mitterrand, en 1965, de Tixier-Vignancour, défenseur de Salan. Mitterrand fait « plier les convictions » de Joxe ? Qui s'en plaindra, d'autant que Joxe sait toujours en finir avec les batailles perdues. C'est son côté chevauleger...

Mais à tout pécheur miséricorde et il y a précisément un autre Joxe, un Joxe libre de ses convictions quand il s'oppose, et avec panache. Sa complexion l'incline à la résistance et c'est positif. Il n'a rien du domestique en quête de promotion, décoration et compromission avec le pouvoir. C'est le côté attachant de Joxe. À la Cour des comptes, il tente d'imposer ses conclusions au président de chambre dont il dépend et souvent pusillanime. Il freine des quatre fers pour ne pas nommer préfet le gendarme Prouteau, chargé, parmi d'autres, de veiller sur *la petite famille*. Là encore, il devra s'incliner, même s'il dénonce « l'inutilité, les méfaits et les dangers » de la cellule anti-terroriste de l'Élysée. Il apprécie peu Dumas, Kouchner, Charasse. Nommé au Conseil constitutionnel, après la Cour des comptes, il a raison de critiquer le mode de nomination de ses membres, de revendiquer le contrôle du parlement et, devrait-il ajouter, le choix parmi de hauts gradués en droit, comme c'est le cas aux États-Unis pour la Cour suprême, plutôt que des fidèles casés là par le fait du prince. Et c'est vrai encore, la minorité du Conseil devrait pouvoir publier ses opinions dissidentes.

Voilà du bon Joxe et on ne l'enverra pas en enfer. On hésitera plutôt à s'aventurer dans la nuit avec ce Savonarole de la République mitterrandienne, jamais si à l'aise, si jubilatoire, que dans son rôle de censeur de *L'Écho d'Alger*, de spécialiste du Cabinet noir, en fait, grand flic qu'il aurait sans doute aimé être, qu'il ne sera jamais, même s'il régna, comme Fouché, sur la police... pendant cinq ans.